

# **REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS D'EVEIL DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS DU GUILLESTROIS-QUEYRAS ET ECRINS**

## **Présentation**

Le RAM Guillestrois-Queyras Ecrins est un service intercommunal, gratuit et itinérant agréé par la CAF05. L'objectif essentiel est d'améliorer l'accueil individuel. Ses missions sont fixées par la CNAF dont les deux axes principaux sont :

- Informer et accompagner tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Il s'adresse donc aux parents, aux enfants, aux professionnels de l'accueil individuel et aux candidats à l'agrément. C'est principalement un lieu ressource d'information, d'échanges, et de soutien.

## **Les Objectifs des ateliers d'éveil du RAM**

- Offrir un lieu de rencontres et de socialisation pour les jeunes enfants dans un cadre sécurisant et adapté.
- Permettre aux enfants de découvrir, d'expérimenter et d'explorer grâce à des espaces de jeux libres, d'ateliers divers (activités manuelles, sorties bibliothèque, motricité...) avec le soutien de l'adulte.
- Permettre les rencontres et les échanges entre les professionnels de l'accueil individuel pour rompre leur isolement, partager leurs expériences et leurs pratiques professionnelles.
- Favoriser des temps d'observation des enfants dans leur interaction avec leur pair.
- Participer, proposer et co-animer des activités avec d'autres professionnels.
- Organiser des moments de partage entre les parents, les enfants et les professionnels autour d'animations festives ou conviviales.

## **Charte d'accueil**

### ***Conditions de participation***

- Les ateliers sont ouverts à tous les professionnels de l'accueil individuel et aux enfants de 0 à 6 ans.
- Le RAM est itinérant, les lieux et les horaires varient. Les arrivées et les départs se font librement en fonction du rythme de chacun. Toutefois, pour les ateliers avec intervenant extérieur les horaires doivent être respectés au mieux.
- Un programme est envoyé à toutes personnes ayant fournies ses coordonnées. Il est également consultable sur les sites internet des Communautés de Communes et la page Facebook du RAM.
- La participation des professionnels se fait sur la base du volontariat avec une autorisation écrite des parents-employeurs obligatoire.
- Pour des questions évidentes de qualité d'accueil et de sécurité le nombre d'adultes et enfants est limité en fonction des lieux. Elle peut exceptionnellement être dépassée lors de manifestations. Pour l'organisation tous les ateliers se font sur inscriptions. En cas d'annulation, il est demandé de prévenir au plus tôt l'animatrice (par téléphone ou mail).
- Les enfants pourront participer aux ateliers d'éveil une fois la période d'adaptation effectuée.
- En cas d'absence de l'animatrice, l'atelier est annulé. Les participants en seront informés par téléphone et/ou mail.

### ***Responsabilités***

- Les enfants sont et restent sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne (professionnel ou parent) qui veille à sa sécurité physique, morale et affective.
- En participant aux ateliers, le professionnel en accepte les objectifs, le contenu et respecte le règlement.

- Il appartient aux professionnels de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le transport des enfants (assurances « responsabilité civile et professionnelle », autorisation des parents, matériel...).
- Il sera demandé aux parents une autorisation concernant le droit à l'image par l'intermédiaire du professionnel qui l'accompagne.

### ***Déontologie***

- La parole circulant au sein du groupe est tenue à un devoir de discrétion, réserve, respect sans aucune forme de jugement.
- Les questions d'ordre sanitaires, éducatives et pédagogiques peuvent être abordées dans leur généralité. Il est important que soit respectée la vie privée de l'enfant et de sa famille en veillant qu'aucun propos ne dépasse ce cadre en présence de l'enfant. Si des faits importants le concernant remettent en cause son équilibre, sa santé ou sa sécurité, ils doivent être confiés à l'animatrice en privé. Le RAM propose également des réunions en dehors de la présence des enfants où la pratique professionnelle peut être partagée, analysée et soutenue dans le respect du secret professionnel et sans jugement de valeur.
- En présence des enfants, les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges et au vocabulaire employé.

### ***Maladie et urgence***

- En cas de maladie, l'enfant ou l'adulte ne peut être admis aux ateliers, tant pour son bien-être que pour les risques de contagion vis-à-vis des autres personnes.
- Une trousse de secours est disponible lors des ateliers.
- En cas d'urgence, l'animatrice prévient les secours et le professionnel accompagnant prévient les parents. Il reste responsable de l'enfant.

### ***Matériel, locaux et activités***

- Pour le bon fonctionnement des ateliers, l'utilisation des téléphones portables doit être limitée et réservée aux appels urgents ou exceptionnels et de courte durée. L'appareil est toléré pour les photos avec un usage modéré.
- L'adulte participe en prenant part à l'activité proposée.
- L'enfant est invité à participer à l'activité mais pas forcé. Les adultes restent bienveillants, encouragent et valorisent l'enfant tout en ayant la même attention au groupe.
- Les doudous sont laissés à disposition de l'enfant.
- Les jeux et matériel doivent être respectés.
- Le rangement des jeux sera effectué de manière collective et participative des adultes et des enfants présents.

### ***Mesures d'hygiène***

- Les chaussures ne sont pas admises dans les salles, des chaussettes ou chaussons sont à apporter.
- Lors des collations, chacun mange assis à une table et se lave les mains avant et après le goûter.
- Prévoir aussi le nécessaire de toilette pour le confort de l'enfant (couche, vêtement de rechange, ...).
- Tous les soins sont assurés par le professionnel accompagnant, gage de sécurité affective pour l'enfant.

Je soussigné(e) Mme/M ..... atteste avoir pris connaissance du règlement.

J'en accepte les conditions et m'engage à le respecter.

A ....., le

Signature(s)